

# COMPTE RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 FEVRIER 2016

\*\*\*\*\*

Étaient présents : MM. SINDOU JP., BENAC C., BODIN A., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S., MENUET C.

Absents : MM. AUDOIN J., FOUGEROUSSE R.

Secrétaire de Séance : S. JEFFERY

## 1) Lecture et approbation du Procès Verbal de la précédente réunion

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

## 2) Réfection Chemin sous l'Eglise de Sénailac

Le Maire rappelle la nécessité de reprendre le revêtement de la 1<sup>ère</sup> partie du chemin situé sous l'église de Sénailac, en très mauvais état, dégradé surtout par le ruissellement des eaux de pluie. Il présente 3 devis établis par l'entreprise TAC de St-Cernin :

- Mise en œuvre de concassé 0/45 sur une surface de 45 m<sup>2</sup> (coût 621 € TTC)
- Mise en œuvre de concassé 0/45 en y ajoutant une finition de concassé 0/15 sur une épaisseur de 3 cm (coût 918 € TTC)
- Mise en œuvre de concassé 0/45 en y ajoutant une finition de grave émulsion sur une épaisseur de 5 cm (coût 1 689 € TTC)

Bien que l'entreprise garantisse la solidité du revêtement de la 3<sup>ème</sup> proposition et la qualité de la grave émulsion, le Conseil Municipal souhaite disposer d'un devis pour une solution qui soit pérenne, de même type que le revêtement du chemin du cimetière (béton stabilisé), le chemin étant assez pentu. L'entreprise DENARDI qui a réalisé les travaux du chemin du cimetière sera contactée pour une estimation.

## 3) Travaux divers de Peinture

Le Maire présente tout d'abord le devis de l'entreprise JEFFERY pour des travaux de peinture du Christ et des portes d'entrée de l'église à Artix. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 456.55 € TTC. (S. Jeffery, intéressée à l'affaire, n'a pas pris part à la délibération).

De même, présentation est faite du devis pour la peinture du Christ situé sous l'église de Sénailac, d'un montant de 363.25 € TTC, étant précisé que la base est à consolider au préalable. Le Conseil Municipal décide de mettre en attente ces travaux de peinture et d'étudier avant les réparations à effectuer.

Le Maire présente également le devis de l'entreprise CHALVET-SERIES de Labastide pour la réfection des peintures de diverses menuiseries (volets de l'ancienne salle des fêtes, volets et porte d'entrée de l'appartement de la mairie, portes du garage communal, de la maison du Révélit et des toilettes publiques) pour un montant de 2 375 € TTC.

Avant toute décision, il conviendra de demander à la personne qui effectue les travaux d'entretien de la commune si elle souhaite également présenter une proposition.

#### **4) Réfection du Mur de Soutènement de la Rue Roquebilière**

Le Maire présente une nouvelle proposition de l'entreprise TAC de St-Cernin pour la mise en place de blocs calcaires sur une hauteur de 0.80 à 1.20 m (selon grosseur des blocs) et sur une longueur de 6 ml pour un montant de 750 € HT.

Après avoir rappelé les diverses propositions étudiées lors des réunions précédentes, il convient maintenant de se positionner sur une solution. Le Conseil Municipal décide à la majorité de retenir la solution de l'encrochement pour réaliser la base du mur et de terminer la construction du mur en pierres afin de conserver l'aspect patrimonial du chemin. Le devis de l'entreprise TAC est validé. La finition en pierres sera réalisée lors d'une journée de « reconstruction de murets » avec la participation des habitants du village qui souhaiteront s'y associer.

#### **5) Sécurisation du Mur de la Place haute de l'Eglise de Sénailac**

Mic. Gardou présente une proposition de l'entreprise *IronWood* de Blars, pour une grille en fer forgé à positionner sur le mur ; 2 modèles sont avancés avec photomontage à l'appui qui permet de se rendre compte de l'impact sur le paysage. Le coût de cette grille est estimé à 3 960 € HT pour une longueur d'environ 13ml. Il est rappelé qu'une subvention de 1000 € du Ministère de l'Intérieur a été accordée pour ce projet. Avant toute décision, il reste à connaître le coût de la main courante à poser le long de l'escalier, qui n'a pas été évalué. La famille Lichty sera également recontactée pour connaître la suite donnée à ce projet quant au don qu'elle souhaite réellement faire.

#### **6) Point sur les réunions pour la Création d'une Commune Nouvelle**

Le Maire fait un compte rendu des dernières réunions qui ont eu lieu avec les communes de Blars, Lauzès, Lentillac, Orniac et Sabadel concernant un éventuel projet de création d'une Commune Nouvelle, en précisant qu'une réflexion sérieuse est lancée au niveau de ces communes. Il précise que plusieurs municipalités ont organisé des réunions publiques avec la population et des représentants de la Préfecture et du Centre des Finances Publiques. Certaines ont déjà lancé une consultation auprès des habitants afin de recueillir leur avis.

Avant de poursuivre cette démarche et d'engager la commune dans un projet plus concret, il propose au Conseil Municipal de consulter la population. Après concertation, le Conseil Municipal donne son accord pour adresser un courrier à tous les habitants, présentant les avantages et les inconvénients d'un éventuel regroupement et leur demandant leur avis.

Les questions cruciales restent toutefois à l'ordre du jour : Pourquoi se regrouper avec telles ou telles communes ? En se regroupant on peut prétendre à un ou des projets plus importants qui bénéficient à tout le monde, mais Quels sont les projets ? (pistes avancées : création d'une station service, d'un circuit court de produits agricoles, avenir des écoles...)

Une prochaine réunion des communes citées ci-dessus est prévue le 21 mars prochain pour avancer dans la démarche.

#### **7) Plan Paysage – Projets d'Actions**

Dans le cadre du Plan Paysage initié par la Communauté de Communes en partenariat avec le Parc régional, un certain nombre d'actions ont été décidées. Un rappel de ces actions est fait afin d'étudier les éventuels projets pour lesquels la commune pourrait adhérer, notamment à travers la mise en place d'un chantier participatif pour la restauration d'un muret par exemple. Le conseil Municipal propose de déposer un dossier pour la restauration du muret allant au *Lac Neuf*, récemment remis en valeur par des bénévoles de la commune. Il est précisé que pour cette action, 2 communes seulement seront retenues en 2016.

## **8) Demande d’Affiliation du PETR (Pôle d’Equilibre Territorial et Rural) du Grand Quercy au Centre de Gestion de la FPT du Lot**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot est saisi d’une demande d’affiliation volontaire de la part du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy (PETR) (Syndicat composé de 7 communautés de communes). Les communes adhérentes au CDG 46 doivent donner leur avis sur cette demande. Le Conseil Municipal n’émet aucune objection à cette affiliation.

## **9) Questions diverses**

### **► Classement et Transfert à la CCCLM du chemin rural de Barguières Hautes**

Le Maire expose que le chemin rural de *Barguières Hautes* dit de la *Combe Falgayrouse* à Artix, desservant une habitation, est devenu, de par son utilisation, assimilable à de la voirie communale d’utilité publique et qu’il conviendrait de classer cette voie dans la voirie communale. Il précise qu’aux termes de l’article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité le classement dans la voirie communale de ce chemin rural pour une longueur de 200 ml (partie desservant l’habitation) et donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Ce chemin en mauvais état pouvant faire l’objet de travaux de rénovation par la Communauté de Communes, dans le programme 2016 des travaux de voirie, il convient au préalable de leur transférer cette partie de voie allant de la Place de l’Ecole jusqu’à la maison d’habitation, soit une longueur de l’ordre de 200 ml. Le Conseil Municipal accepte ce transfert à l’unanimité.

### **► Avis sur l’Avenir du RPI de Lauzès**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la municipalité de Lauzès demandant aux élus du RPI de se prononcer sur le choix de l’avenir des trois écoles : Créer un pôle unique à St-Cernin ou à Lauzès, ou conserver 2 pôles, Lauzès et St-Cernin avec la création d’une classe supplémentaire à Lauzès.

Après discussion, le Conseil Municipal considère qu’il convient de prendre en compte l’évolution à la baisse du nombre d’enfants, que rien ne presse pour l’instant et qu’il vaut mieux à la majorité conserver les 3 écoles qui fonctionnent bien.

### **► Voirie**

- Débroussaillage des Chemins Ruraux : Les travaux de débroussaillage sont en cours, réalisés par l’entreprise de L. Raffy de Blars.
- Grave émulsion : 2 tonnes de grave émulsion ont été commandées pour mettre sur les chemins qui le nécessitent (chemin du *Cayre*, chemin de la *Boissière...*). Il faudra prévoir d’assurer sa mise en œuvre.

### **► Trame Verte et Bleue**

Un appel à projet « *Devenir commune pilote pour la préservation de la Trame Verte et Bleue* » est lancé par le Parc régional auprès des communes adhérentes. 3 communes seront retenues pour 2016. Le Conseil Municipal ne souhaite pas y participer.

## **10) Informations diverses**

- ▶ MARPA de Lauzès : le directeur de la MARPA a demandé la possibilité d'emprunter le minicar de la commune pour accompagner les résidents au lycée agricole de Figeac dans le cadre d'une activité entrepris avec les élèves. Un accord a été donné sous réserve du respect des horaires du transport scolaire.
- ▶ Halte de Scouts : un groupe de scouts de Cahors a demandé la possibilité de séjourner une nuit dans le jardin communal à Sénailac du 13 au 14 février. Un avis favorable est donné, l'encadrement étant suffisamment prévu.
- ▶ Bibliothèque de Lauzès : il est fait état de la relance de la bibliothèque de Lauzès située dans la maison David, que les nouveaux bénévoles souhaitent développer. Celle-ci est ouverte le mercredi de 14 h à 19 h. Un courrier d'information doit être adressé à tous les habitants du canton.
- ▶ Indemnités de Fonction : il est fait état de la loi du 31 mars 2015 modifiant l'article L.2123-23 du CGCT prévoyant le versement automatique de l'intégralité des indemnités de fonction des maires, auxquelles ceux-ci peuvent prétendre, sans délibération du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Un rappel de la préfecture précise que les maires ne peuvent y renoncer ou percevoir un montant inférieur. Ils peuvent toutefois reverser une partie de la somme sous forme de don, devant faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.
- ▶ Travaux FDEL : il est fait état du projet de renforcement de la ligne électrique du Mas Dalord à Artix, décidé par la Fédération d'Electricité du Lot. L'avant projet a été transmis à la mairie.
- ▶ Commerçant ambulant : un nouvel épicier ambulant a demandé la possibilité de desservir la commune. Un accord lui a été donné. Celui-ci a déjà commencé ses tournées et passe au village de Sénailac le samedi matin.
- ▶ Problèmes Déneigement : il est demandé que le Département soit sollicité pour le déneigement de la descente du bas du village de Sénailac (RD42), lorsque cela est nécessaire, la commune n'ayant pas les moyens de le faire, cette route étant très passagère et dangereuse avec la neige, et sachant que la RD17 située au dessus du village est elle, déneigée.

\*\*\*\*\*